

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2228)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par

M. Meizonnet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de supprimer cet article. Le charbon présente deux désavantages majeurs, il n'est pas disponible en grande quantité sur le sol français, et surtout, son exploitation dans des centrales thermiques rejette énormément de carbone ce qui présente un risque sanitaire tout en aggravant le dérèglement climatique.

La France s'est dotée depuis plusieurs décennies d'un modèle unique qui a su se passer du nucléaire, là où la plupart des pays du monde l'utilisent encore en grande quantité. Pour des raisons conjoncturelles, quelques centrales à charbon sont encore utilisées notamment à Saint-Avold en Moselle. Ces dernières servent à compléter le système électrique lorsqu'il ne produit pas assez, particulièrement quand il n'y a pas assez de vent ou de soleil pour produire au moyen d'énergies renouvelables.

La relance ambitieuse du nucléaire devrait permettre de renoncer définitivement au charbon, cependant, inscrire dans la loi l'interdiction de cette énergie reviendrait à précipiter les étapes et contraindrait les gestionnaires du réseau français à acheter de l'électricité à nos voisins qui le produiraient alors avec du charbon. L'arrêt du charbon est communément voulu en France, mais cela doit passer par des investissements et non par des interdictions.